



Ingénierie des Mouvements de Sol
et des **Risques Naturels**



IMSRN

1027 Morne Pavillon
Basse-Gondeau
97232 LE LAMENTIN

☎ **05 96 55 08 60** - 📠 05 96 55 08 59

email : martinique@imsrn.com

SAS capital 400 000 € -
SIRET 392 133 633 000140 - RCS Grenoble B 392 133 633 - APE 742C
N° TVA intracommunautaire FR43 392 133 633

Client :

**ETUDE GEOTECHNIQUE DE CONCEPTION (mission G2)
Phase « Avant-Projet » (AVP)
Etude de risques vis-à-vis des mouvements de terrain.**

**Commune du FRANCOIS
Quartier Morne Pavillon
Parcelle n° I 758**

Sud-Est

Nord-Ouest

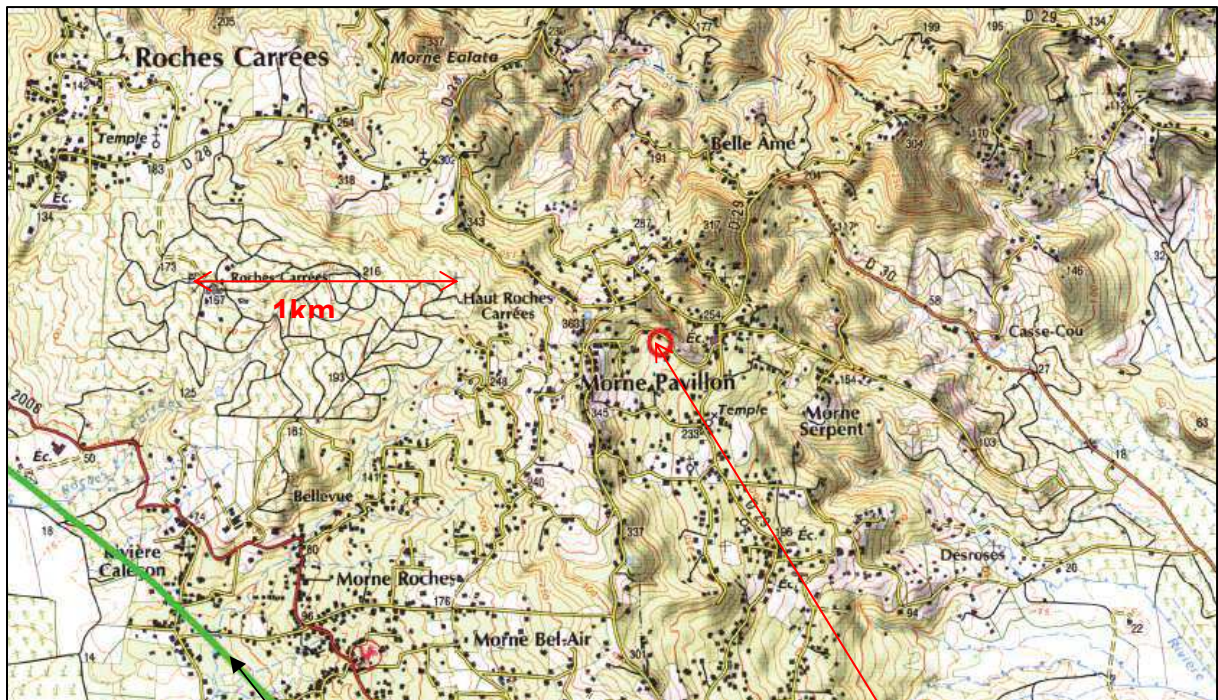
N°	Date	Indice	Etabli par	Contrôlé par	Supervisé par
2016/1450	Octobre 2016	1	O.DORLEAC	L. RAMAEL	P. PLOTTO



Plan de situation

(Extrait de la carte IGN n° 4502 MT au 1/25000^{ème})

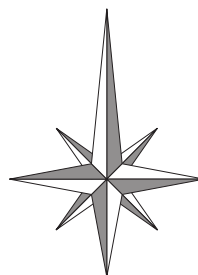
Echelle de l'extrait ci-dessous : environ 1/28000^{ème}



Zone d'étude.

Faille du Morne Pitault
Supposée peu active.

Nord





12 CONCLUSIONS SUITE A L'ETUDE DE RISQUES

Compte tenu des modélisations effectuées et des conditions géotechniques et climatiques lors de notre intervention, **la stabilité du versant à l'état actuel, avec projets futurs, est assurée dans la mesure où les conditions énoncées ci-dessous sont respectées** (cf. chapitres 14 et 15) :

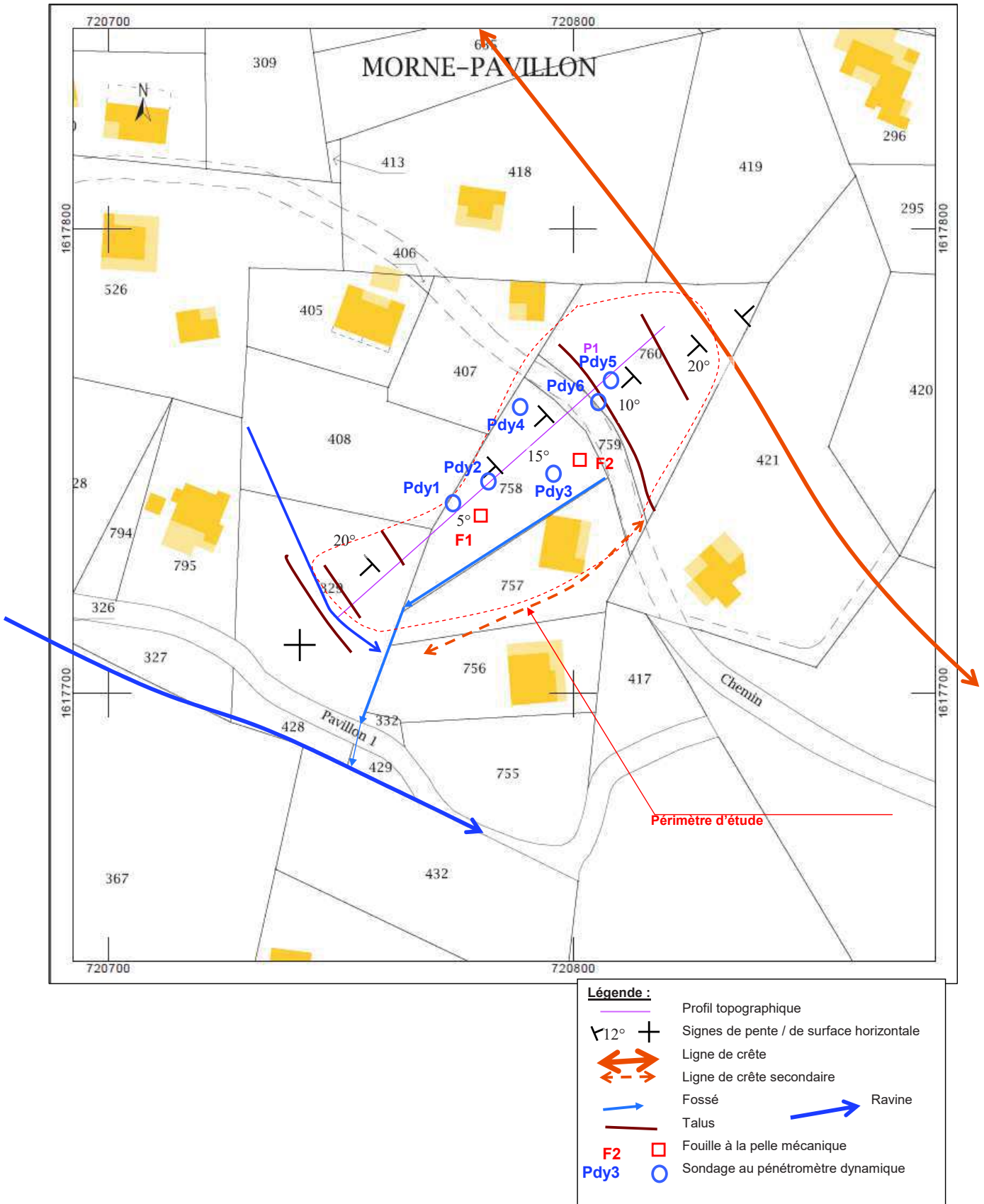
- **Murs amont des sous-sols dimensionnés comme des ouvrages de soutènement.**
- **Talus de déblais à l'amont du projet, conforté avec un mur de soutènement.**
- **Talus de remblais à l'aval du projet, à conforter au moyen d'un ouvrage de soutènement, ou à reprofiler avec une inclinaison maximale de 30°/horizontale et une hauteur maximale de 2 m.**
- **Dimensionnement des ouvrages de soutènement conformément aux normes en vigueur (EC 7, NF P 94-270, EC 8...).**
- **Drainage soigné des eaux de ruissellement vers les exutoires (ravine).**
- **Projets de type R+1 maximum, fondés sur semelles filantes ou isolées, ancrées dans la formation géotechnique n°2 (*frange inférieure des argiles d'altération bariolées*).**
- **Conception des plans par un professionnel dûment agréé dans le domaine de la construction (BET, Architectes...).**

Au regard des contraintes géotechniques énoncées ci-dessus, le terrain est constructible vis à vis des risques naturels. Toutefois, l'attention du pétitionnaire est attirée sur le fait qu'il est indispensable que les règles de construction des chapitres 13 et 14 soient respectées afin de ne pas déstabiliser les terrains en place.

ANNEXE 3

Délimitation du périmètre d'étude – Implantation des sondages

Echelle : environ 1/800^{ème}



**ANNEXE 4****Courrier de la DEAL en date du 13 juillet 2016**MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'ÉNERGIE ET DE LA MERMINISTÈRE DU LOGEMENT
ET DE L'HABITAT DURABLE*Direction de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
de la Martinique*

Schoelcher, le

13 JUL. 2016

*Service Risques Énergie Climat
Pôle Risques Naturels*

Réf: 2016-1430

Monsieur,

Vous m'avez transmis, pour validation, une proposition de périmètre dans le cadre d'une étude de risque pour la parcelle cadastrée n°1758 située au quartier Morne Pavillon dans la commune du FRANCOIS. La demande est pour le compte de

La parcelle est classée en zone orange-bleu avec un aléa fort mouvement de terrain au plan de prévention des risques naturels (PPRN) de la commune du FRANCOIS.

Une étude de risque de type géotechnique est exigée au regard de l'aléa mouvement de terrain qui affecte la parcelle.

Cette proposition de périmètre d'étude de risque s'inscrit dans une mission de type G1- ES selon la norme NF-94500. Cette mission correspond aux objectifs du PPRN pour la définition d'un périmètre d'étude de risque.

Dans la mesure où la procédure définie par la norme NF-94500 a été respectée et où le périmètre défini est cohérent, la proposition de périmètre d'étude peut être validée. Il est à noter que l'étude de risques ne vaut que pour un projet en zone orange-bleu. Un éventuel projet en zone rouge devra respecter les prescriptions imposées par le PPRN en zone rouge aléa mouvement de terrain.

Si l'étude de risque montre des risques non identifiés avec les données disponibles à ce jour, le périmètre devra être élargi.

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire.
Je vous prie, d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Monsieur O. DORLEAC
IMS RN
1027 Morne Pavillon
Basse-Gondeau
97232 LE LAMENTIN

Le Directeur de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement

Patrick BOURVEN

Horaires d'ouverture : 8h00 – 12h00 du lundi au vendredi
14h00 – 16h00 les lundi et jeudi
Tél. : 05 96 59 57 00 – fax : 05 96 59 59 32
BP 7212 Pointe de Jaham - 97274 Schoelcher cedex
deal-martinique-usagers@developpement-durable.gouv.fr

www.martinique.developpement-durable.gouv.fr